

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-246 HABITAT**

**TINERGIE - Rénovation énergétique des copropriétés - Attribution de subventions concernant des diagnostics techniques globaux dans le cadre des financements du Programme des Investissements d'Avenir Ville de Demain.**

Le rapporteur, M. Thierry FAYRET  
donne lecture du rapport suivant

**HABITAT – TINERGIE - Rénovation énergétique des copropriétés - Attribution de subventions concernant des diagnostics techniques globaux dans le cadre des financements du Programme des Investissements d'Avenir Ville de Demain.**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Depuis septembre 2016, le label Eco-Cité attribué à Brest métropole permet aux copropriétés privées inscrites dans la plateforme Tinergie de bénéficier des aides du Programme des Investissements d'Avenir Ville de Demain (PIA VDD) pour financer leurs projets de rénovation énergétique (aides mobilisables jusqu'en septembre 2018).

Ces subventions aux études et travaux intègrent une participation sur fonds propres de la métropole brestoise pour la réalisation de diagnostics techniques globaux (DTG) et la mise en œuvre de travaux performants (atteinte de l'étiquette énergétique B).

Conformément à la délibération du Bureau de la métropole en date du 8 juillet 2016, l'aide attribuée aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation d'un DTG correspond à 50% du montant de l'étude - toutes taxes comprises - réalisée par un cabinet spécialisé conformément au cahier des charges du dispositif.

5 copropriétés (237 logements) ont déposé une nouvelle demande de subvention et souhaitent à ce jour réaliser un Diagnostic Technique Global pour étudier la faisabilité d'une rénovation énergétique performante de leur immeuble.

Le montant total des diagnostics proposés s'élève à 65 676,00 € TTC (277 € par logement) correspondant à un total de 32 838,00 € de subventions dont 15 105,48 € de participation directe de la métropole.

Chaque dossier de demande de subvention est formalisé dans le cadre d'une convention précisant les modalités d'attribution de l'aide et rappelant notamment la liste des justificatifs à produire pour le versement (livrable du diagnostic technique global et factures acquittées).

Les crédits sont prévus au budget, programme 645 – article 758 D20 422.

## DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d'approuver l'attribution de subventions aux différents bénéficiaires dont la liste est jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le versement desdites subventions une fois les conditions réalisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre des dispositions qui précèdent.

### Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE